

**Développement du travail social de proximité auprès des jeunes : analyse de
la mise en oeuvre des projets et professionnalité**

Nicole Richard, Clothilde Palazzo-Crettol, Viviane Prats

Rapport final

Service de la Santé Publique, Vaud

RELIER

Développement du travail social de proximité auprès des jeunes : analyse de la mise en oeuvre des projets et professionnalité

Nicole Richard, Clothilde Palazzo-Crettol, Viviane Prats

1. Introduction	3
2. La méthode comme outil de politique sociale	4
3. Principaux résultats	5
3.1. Rappel des raisons de l'émergence : prévention et sécurité.....	5
3. 2. Le mandat	7
3.2.1. <i>Les interventions professionnelles en quatre points</i>	7
3.2.1.1. Une temporalité différente	7
3.2.1.2. Des interventions différenciées.....	8
3.2.1.3. Des mesures sexuées	9
3.2.1.4. Une citoyenneté différente	10
3.2.2. <i>Les conséquences de ces mesures sur les politiques jeunesse</i>	10
3.3. Implications en termes de professionnalité	11
3.3.1. <i>Une nouvelle figure du travail social ?</i>	12
3.3.2. <i>La professionnalité passe par l'identité et la publicité</i>	15
3.4. Les conditions pour asseoir un « nouveau » métier	16
4. Valorisation	17
5. Recommandations concernant le TSP destinées au service de la santé publique	19
5.1. Recommandations d'ordre organisationnel.....	19
5.2. Recommandations favorisant l'identité professionnelle des intervenant e s	21
5.3 Recommandations en matière de politique jeunesse.....	21
6. Bibliographie	23

1. INTRODUCTION

La revue de la littérature, ayant été très abondamment développée dans le projet¹, nous ne rendrons pas compte dans ce rapport des options théoriques, par contre nous aborderons, en guise d'introduction, les nouvelles pistes que nous avons privilégiées dans l'analyse du travail social de proximité dans le canton² : la dimension genrée de ces mesures et leurs liens avec la citoyenneté. Nous nous appuyerons ici sur les concepts de division sexuelle du travail (Kergoat, 2000) et de valence différentielle (Héritier 2006) ainsi que sur les analyses typologiques des politiques en regard avec l'égalité (Giraud, 2002). La seconde approche choisie est déterminée par le contexte global favorable à une nouvelle définition de la démocratie qui se traduit dans les différentes démarches participatives. Théoriquement, les réflexions qui se mènent dans ce champ nous semblent pertinentes car elles permettent de relier le local et le global, elles posent les bases pour une anthropologie du monde contemporain (Augé, 1999). Pratiquement, considérer l'axe de la citoyenneté permet de réunir et de dépasser les clivages professionnels et ceux liés à l'appartenance aux différents services : l'existence de la charte témoigne de la nécessité d'avoir une certaine unité, d'un point de vue empirique tous les TSP voient dans l'accès à la citoyenneté une manière de donner une cohérence à leur travail. Analyser les choses sous cet angle est une façon de contourner l'hétérogénéité des cas que nous évoquons dans le rapport intermédiaire.

Ces nouvelles orientations théoriques ont amené une transformation des questions de recherche : les questions que nous posions dans le projet ont été articulées pour rendre intelligibles les pratiques et pour montrer en quoi ces mesures émergentes participent ou pas à l'accomplissement d'une citoyenneté pleine et active pour les jeunes et les professionnels.

L'objectif pratique final reste la définition, la délimitation de ces nouveaux métiers et la mise en évidence de quelques pistes à même d'initier un processus de transformation des politiques en faveur de la jeunesse.

¹ Vez, Isabelle et Richard, Nicole (2005) *Développement du travail social de proximité auprès des jeunes. Analyse de la mise en œuvre des projets et professionnalité*. DORE n° DPD3-11212/1

² Ci-après le TSP, les personnes en poste seront ici : les TSP, les professionnels.

2. LA MÉTHODE COMME OUTIL DE POLITIQUE SOCIALE

En guise de préambule, précisons ici que nous avons résolument adopté une posture de recherche appliquée, parce qu'il nous semble « difficile de distinguer le développement scientifique de son contexte politique et social » (Minonzio, 2004 : 16). Au vu des besoins du terrain nous avons tenté de créer « des réseaux de politiques publiques » (Minonzio, 2004 : 18) des espaces où s'élaborent « concrètement les innovations de politiques sociales » (Minonzio, 2004 : 19). C'est la raison pour laquelle nous avons fait un effort particulier s'agissant de la "publicité" donnée à cette recherche au travers de cours, colloques, entretiens collectifs formels et informels, etc. (voir à cet égard le chapitre valorisation). Dans la même visée, nous avons privilégié dans ce rapport les éléments qui peuvent être utiles à notre partenaire de terrain³ et à la transformation des politiques en faveur de la jeunesse. Des recommandations figurent ainsi à la fin de ce rapport.

Comme nous l'avions signalé lors de notre première rencontre, nous avons été mandatées par la Ville de Lausanne pour l'évaluation de la mise en oeuvre du TSP. Nous avons partiellement intégré ce travail dans la recherche (même grille d'entretien notamment). En réalité les deux démarches ont été menées en parallèle et se sont nourries l'une l'autre : les observations que nous avons faites à Lausanne ont enrichi nos analyses et la recherche Dore a permis les comparaisons entre les différentes mesures.

Nous avons mené 19 entretiens avec les professionnel·le·s (12 hommes et 7 femmes), ce qui signifie pratiquement toutes les personnes en poste au moment de l'enquête. Ces entretiens ont été intégralement retranscrits, ils représentent un corpus d'environ 500 pages.

Nous avons réalisé deux entretiens collectifs avec les professionnel·le·s qui participent à la plate-forme cantonale, un troisième est prévu le 7 novembre. Nous avons également effectué une observation d'une réunion de la même plate-forme. L'objectif dans le plan de recherche prévoyait 8 rencontres (4 fois deux sous-groupes) mais cela n'a pas été

³ Le Service de la Santé Publique, Vaud, a délégué à RELIER, coordinateur de la plate-forme cantonale de TSP la responsabilité de mener à bien ce travail. Nous les en remercions chaleureusement.

possible compte tenu de la non-disponibilité des professionnel·le·s ; des concurrences interservices et des efforts de justification que chaque service doit fournir.

La première réunion incluant la présentation du projet de recherche, cherchait à convaincre les professionnel·le·s de participer. Le but a été atteint : après quelques péripéties (numéros de portables non valable, réponses tardives, etc.), la majorité des professionnel·le·s en poste nous a accordé un entretien individuel. Précisons ici qu'elles et ils ont généralement répondu sur leur temps libre.

La deuxième visait à cerner leurs possibilités de travailler en réseau, cette thématique a émergé grâce au matériau recueilli dans les entretiens individuels.

La dernière a permis de discuter les résultats de la recherche et d'émettre des recommandations.

Nous avons interviewé 17 personnalités politiques ou du réseau (8 femmes et 9 hommes). Elles ont été choisies en fonction de leur expertise, de leur représentativité symbolique ou de leur pouvoir décisionnel.

3. PRINCIPAUX RÉSULTATS

3.1. Rappel des raisons de l'émergence : prévention et sécurité

Depuis quelques années en Suisse, on assiste à la médiatisation de la prévention comme objectif social. Dans bien des domaines, cette nouvelle donne étudiée sous l'angle sociologique, dénote un contrôle social plus assidu, et l'émergence d'une nouvelle normativité, c'est particulièrement visible lorsqu'on parle de prévention destinée aux jeunes. Le préavis lausannois est explicite à ce sujet : le travail social de proximité devrait s'adresser à « des jeunes pas encore ou faiblement touchés par la délinquance mais potentiellement en danger... » (Rapport Préavis n° 2005/47). Ailleurs, dès 2000, c'est généralement suite à un problème de violence ou d'incivilité (des incendies de poubelles, des plaintes d'habitants ou de commerçants) que des mesures de travail social de proximité ont été mises en place par les communes (les modèles choisis ont été repris des expériences françaises dans les banlieues ou d'expériences similaires dans des communes ou cantons voisins). Ces mesures doivent à la fois répondre aux besoins des jeunes et rassurer la population et les instances politiques.

À l'évidence un certain nombre des emplois de TSP ont été créés pour répondre à une demande sécuritaire émanant de personnes privées, demande fortement relayée par les médias et une certaine frange politique. Ce qui explique que les décisions de mise en place de ces mesures aient été approuvées à la quasi unanimité par les représentants de toutes les communes concernées⁴.

Pour les politicien ne s interviewé e s, les TSP sont là pour « gérer les problèmes d'incivilités »⁵ ; pour « promouvoir la santé » ; pour « prévenir le dysfonctionnement des jeunes » ; pour « diminuer la facture sociale » ; pour « réaffilier les jeunes » et enfin pour « intervenir sur le décrochage scolaire ». Ces missions ne sont pas exclusives les unes des autres et les attentes portées sur les TSP semblent souvent larges et parfois contradictoires. Aux yeux de certain e s décideur e s, un e professionnel le pourrait être appelé e à intervenir sur tous les fronts : promotion de la santé, intégration et citoyenneté sociale des jeunes mais également lutte contre le désœuvrement et contrôle de l'espace public comme l'ont montré Libois et Wicht (Libois et Wicht, 2004). Dès lors, l'engagement d'un ou d'une TSP apparaît comme une réponse simple à un problème extrêmement complexe.

Sur le terrain, les motifs de l'émergence semblent également liés à des « structures d'opportunités politiques » (Laforest et Orsini, 2003 : 136) qui se présentent parfois de manière presque fortuite ou au contraire forcée par des personnes influentes dans la région. Tel est le cas par exemple, de la Vallée, ou Payerne et Avenches. Dans ces cas, les mesures ne sont pas ce que nous pourrions appeler une réponse au besoin, elles participeraient d'un certain marketing social et en ce sens qu'elles seraient plutôt créatrices de besoin comme le montrent les entretiens et les documents en notre possession. Ce qui ne veut pas dire, bien entendu, qu'elles ne remplissent pas d'utilité sociale.

En fait tout se passe comme si, à une citoyenneté qui apparaît comme offensive, symbolisée par les jeunes occupant l'espace public, on offrait une réponse défensive

⁴ Les communes concernées sont fort nombreuses puisque certaines mesures concernent un district entier. Par ailleurs, quelques villes bénéficient de plusieurs mesures de travail social de proximité : ex. Lausanne, Nyon, Vevey, et les mesures ne cessent de se développer.

⁵ Pour les citations tirées des entretiens, par respect de la confidentialité, nous ne précisons pas l'inscription institutionnelle.

uniquement. Ce qui indubitablement contribue au rétrécissement de l'espace public, à sa clôture et empêche de « restaurer les capacités d'intégration de la ville » (Donzelot, 2006 : 19).

3. 2. Le mandat

Comme nous l'avions signalé lors de notre première rencontre, le discours des personnes interviewées montre que les mandats et les missions sont fort différents d'une région à l'autre. Nous présentons ci-dessous les analyses qui dépassent cette hétérogénéité et qui montrent comment les professionnels les remplissent leur mandat.

3.2.1. Les interventions professionnelles en quatre points

Les quatre points évoqués dans ce chapitre, s'ils ne synthétisent pas la totalité des analyses que nous aurions pu faire, présentent un certain degré de généralité, et ouvrent des pistes pour la mise sur pied d'autres mesures destinées aux jeunes « qui sont exclus de partout », de l'avis même des professionnels.

3.2.1.1. Une temporalité différente

Notre enquête montre qu'au moins trois sortes de temps différents doivent s'articuler dans la mise en œuvre des mesures de TSP : le temps des politiques, le temps des professionnels et le temps des usagers et usagères.

D'un côté on observe le temps court des politiques, qui veut des résultats rapidement observables et mesurables. Le premier indicateur du temps court est celui qui conduit à élaborer des mandats dont le financement n'est assuré que pour un ou deux ans, sans que des évaluations n'y soient forcément associées. Le deuxième indicateur de ce temps court se retrouve dans le développement soudain et important des dispositifs de travail social de proximité destinés aux jeunes. Depuis mai 2006 (début de la recherche) le nombre de personnes engagées dans ces mesures a passé, à notre connaissance de 16 à 22 (ces nouvelles personnes ne participent pas toutes à la plateforme cantonale), auxquelles il faut ajouter des parrains et marraines quasiment bénévoles, l'implication active des pairs et l'engagement d'un(e) délégué(e) à la jeunesse régional(e).

D'un autre côté, dans la parole des professionnels, c'est le temps long qui est privilégié. C'est celui de l'immersion et des déambulations, où on ne fait « rien » si ce

n'est de préparer le terrain des futures relations avec les jeunes et c'est celui de l'accompagnement individuel. C'est également sur le temps long qu'ils et elles peuvent imaginer les bénéfices de leur travail.

Enfin s'agissant des jeunes, le temps est élastique : il peut être long lorsqu'il s'agit de formation ou de réinsertion dans l'emploi, et lorsqu'il faut engager des démarches administratives (AI, RI, etc.) et court lorsqu'il s'agit de participer à un projet et plus court encore lorsqu'il faut s'y investir.

Sur l'échelle de la reconnaissance, les temps présentés ci-dessus n'ont pas la même valeur, seul le temps court est public, visible : les médias rendent compte des événements mais ne s'intéressent guère au quotidien des professionnels et /ou des jeunes ; les politiciens, tributaires de l'attente électorale et l'instantanéité médiatique donnent à la réalité sociale un air de projets à concrétiser ; pour les intervenants de terrain, le temps long du care, du travail administratif qu'il soit à destination des usagers et usagères ou de l'organisation reste invisible, privé donc peu reconnu et peu valorisé comme le travail domestique.

La désynchronisation et la « valence différentielle » (Héritier, 2006) des temps contraignent les professionnels à une gestion laborieuse de leur activité, les forçant à des stratégies de défense. Se sentant moins légitimes dans le temps long : elles et ils le taisent ou ont tendance à le supprimer au profit du temps court. La première alternative augmente la souffrance au travail et provoque des formes d'instabilité et de démotivation, la deuxième éloigne les praticiens du sens de leur mission puisqu'une bonne partie des professionnels passent concrètement peu de temps avec les jeunes.

3.2.1.2. Des interventions différenciées

Au travers des entretiens, nous avons identifié au moins deux postures professionnelles : celle qui repose sur une logique féminine du travail et celle qui s'appuie sur une logique masculine. Elles dessinent deux types d'intervention, la première se caractérise par la disponibilité spatiale, temporelle et relationnelle étendue, le hors murs, l'écoute, la proximité de « l'aller vers » ; la deuxième par une disponibilité restreinte, la permanence en un lieu clos, le projet que l'on porte, la proximité du « faire venir » (Palazzo, Richard et Prats : 2007).

À l'intérieur des nombreux mandats configurant le travail social de proximité dans le canton, les limites de l'action des professionnels sont également dessinées par ces

logiques, ces logiques se rapportent bien au travail et non pas au sexe des personnes. Lorsque l'on s'inscrit dans la logique féminine, les liens établis avec les jeunes peuvent être durables, on peut être amené·e·s à dépasser le mandat prescrit, le privé peut être convoqué, on devient une personne-ressource, alors que, lorsque l'on est plutôt dans la logique masculine, les liens sont ponctuels, on se tient au mandat en marquant clairement les limites du professionnel, on se définit comme passeur·e. (Palazzo, Richard et Prats : 2007).

Dans la logique féminine afin de devenir une **personne-ressource**, les compétences nécessaires au poste sont relationnelles, il faut être « disponible », « humble », « patient » « savoir écouter » et « aimer le contact avec les jeunes ». Alors que dans la logique masculine, où l'on se définit comme **passeur·e**, elles sont plutôt tournées vers la performance, il faut avoir « envie de mettre en place des projets » ; il faut être « entrepreneur·e·s », « créatif·ve » « vendeur·e·s ».

3.2.1.3. Des mesures sexuées

Dans le canton de Vaud, nous avons fait le constat suivant: parmi les nombreuses mesures destinées aux jeunes, la création des postes de TSP en est une, la plupart sont des mesures sexuées : pour les professionnel·le·s, la division sexuelle du travail est prégnante et pour les bénéficiaires, la répartition entre les sexes reste très inégalitaire. Les professionnelles sont moins nombreuses et ont des salaires nettement inférieurs au regard de leur formation et leur âge, la différence atteint 30 % dans le pire des cas. Dans le discours des intervenant·e·s, le public visé se traduit par les jeunes, sans référence à leur sexe, l'analyse des pratiques montre à l'évidence que ces mesures sont fortement androcentrées. Dans ce qu'elles et ils disent de leur activité, il se trouverait environ 80 % d'hommes et 20 % de femmes en moyenne. Nos observations montrent qu'il s'agit là véritablement d'un maximum, la réalité de la participation féminine semblant bien inférieure. La relative absence des femmes dans les dispositifs, parmi les professionnel·le·s et dans l'espace public n'est pas problématisée. Tel qu'il est conçu et pratiqué, le travail social de proximité dans le canton de Vaud témoigne au mieux, d'une absence de sensibilisation au pire, il renforce les stéréotypes sexuels et l'exclusion des femmes de la citoyenneté sociale par les activités proposées fortement connotées au masculin, et conforte la sexuation de l'espace public sous l'argument culturel « c'est comme cela chez eux ». (Palazzo, Richard et Prats : 2007).

3.2.1.4. Une citoyenneté différente

Dans leur travail, les professionnel·le·s donnent accès à différentes citoyennetés. La première que nous avons appelée la « citoyenneté conventionnelle », se place sous le paradigme du travail comme grand intégrateur. Les professionnel·le·s proposent des aides concrètes à l'insertion (aide au CV ; lettre de motivation ; lien avec les entreprises ; mise à niveau des connaissances ; etc.), l'axe est individuel. L'action est normative.

La deuxième, « la citoyenneté expressive » comprend les activités culturelles et sportives. Les professionnel·le·s proposent des mesures qui favorisent l'expression et la sociabilité des jeunes, les axes d'intervention sont collectifs. L'action est ludique.

La troisième « la citoyenneté protectrice » est caractérisée par la préservation de l'intégrité physique des jeunes, la réduction des risques et le développement de leurs ressources en matière de santé au sens large. Les professionnel·le·s offrent un accompagnement préventif, l'axe est collectif et individuel (se montrer dans des grands rassemblements de jeunes pour distribuer de l'eau, des préservatifs, du thé etc. ; offrir un lieu discret où les jeunes peuvent parler de leurs soucis ou problèmes). L'action est curative.

Et enfin « la citoyenneté participative » naît lorsque se conjuguent intégration et empowerment⁶. Les professionnel·le·s sont passeur·e·s et personnes ressource, et peuvent devenir les relais des projets ou des revendications des jeunes. Les axes sont collectifs et individuels. L'action est émancipatrice. Celle-ci, il faut bien le dire, demeure balbutiante, les professionnel·le·s n'ayant pas toujours la légitimité, l'énergie ou le temps de la promouvoir.

3.2.2. Les conséquences de ces mesures sur les politiques jeunesse

Notre hypothèse qui mettait l'accent sur l'aspect institutionnel, se justifie pleinement : on l'a vu dans ce qui précède, les conditions de l'émergence créent tantôt une proximité aidante tantôt une proximité entrepreneuriale.

⁶ « processus par lequel est donné à quelqu'un ou à une organisation du pouvoir ou de l'autorité, de la confiance en soi et de l'estime de soi » (Donzelot et Mével, 2002 : 86)

Lier prévention et sécurité pour mettre sur pied du travail social de proximité, nous semble fallacieux, d'une part, cela véhicule l'image d'une jeunesse dangereuse en général, alors qu'en réalité, les auteurs de troubles ne constituent qu'une petite minorité, et d'autre part cela conduit à une certaine précipitation dans la mise en place de ces mesures. Celle-ci empêche certainement le développement d'une politique jeunesse plus cohérente, intégrative et globale et moins spécifique et moins inégalitaire (sexes et pauvres) et participe à la non-reconnaissance des professionnel·le·s comme nous le montrons dans le chapitre suivant.

La politique du court terme qui entoure la mise en place de ces mesures accentue le caractère sexué de ces mesures et la reproduction des inégalités entre les professionnel·le·s. En ce sens, elle participe de la dynamique du mépris (Honneth), et empêche celle de la reconnaissance. Elle conduit au paradoxe suivant : on assiste à la fois au développement de ce type de travail et à une certaine disqualification des personnes engagées comme en témoigne l'exemple d'Yverdon où les parrains et marraines discréditent publiquement les TSHM (Pantet, 2007). La dynamique du mépris fait que les professionnel·le·s passent par des « phases de motivation et de démotivation » qui mettent en péril le travail initié. Ainsi, nous avons observé un turnover important qui va de pair avec l'augmentation du nombre de personnes engagées dans ces postes.

La mise en oeuvre précipitée confine la plate-forme dans un rôle relativement exclusif et fortement limité qui fait qu'elle peine à rassembler tous et toutes les professionnel·le·s qui font le même type de travail. Nous pensons par exemple au nouvel « animateur socioculturel hors murs » de Lausanne (rattaché à la FASL), au nouvel éducateur de rue d'Yverdon (il est rattaché au service d'éducation et de la jeunesse sur la base d'un projet proposé par zone bleue et s'occupe d'adultes fortement marginalisés), ou encore à la ville de Pully qui oeuvre sur un projet de TSP sans en référer à l'expertise de la plate-forme.

3.3. Implications en termes de professionnalité

Ce qui précède a évidemment des incidences sur les professionnels, leurs représentations du métier et les conditions de professionnalité.

3.3.1. Une nouvelle figure du travail social ?

Les modalités d'intervention du travail social de proximité sont issues des trois métiers historiques du travail social :

- L'éducation qui vise à soutenir et encourager, d'une manière autonome, en internat, externat ou milieu ouvert, des individus ou des groupes d'individus en situation difficile, pour améliorer leurs conditions de vie et leurs stratégies de maîtrise de leur existence.
- L'animation dont l'action vise à organiser et à mobiliser des groupes et des collectivités en vue d'un changement social
- Le service social qui vise à favoriser une meilleure adaptation réciproque des personnes, des familles, des groupes et du milieu social dans lesquels ils vivent. (textes HES repris du site éesp)⁷

L'ancrage des professionnel·le·s dans ces trois métiers est varié. Dans les mesures étudiées, la grande majorité des professionnels ont une formation dans un voire deux dans ces métiers ou en sciences sociales. Les parcours individuels sont très variés, certains d'entre eux ont exercé une première profession avant d'entrer dans le TS : ils proviennent des métiers du bâtiment, de l'horticulture, du commerce, de la représentation, du marketing, etc. De plus, certains ont plusieurs expériences préalables en travail social par exemple, travail de rue auprès de personnes marginalisées, en éducation auprès de personnes handicapées, d'aide à l'insertion professionnelle. Tous ces éléments combinés avec les missions qui leur sont attribuées de manière plus ou moins prescriptive par leurs employeurs font que dans leurs pratiques, la plupart des professionnel·le·s se sent proche de la mission attendue, mais pour certain·e·s, en contradiction avec celle-ci. Elles et ils n'arrivent pas à se reconnaître dans la terminologie multiple utilisée :

- Travailleur, travailleuse sociale hors murs
- Travailleur, travailleuse (sociale) de rue
- Travailleur, travailleuse sociale de proximité
- animateur, animatrice de proximité, de rue
- Éducatrice et éducateur de rue
- Coordinateur de projet
- Service du délégué à la jeunesse...

⁷ <http://www.eesp.ch/formation-initiale/filieres-hes/index.html>
page consultée le 22 10 07

Par ailleurs la terminologie n'est pas toujours comprise par les jeunes ou le réseau. Les professionnels doivent inventer de nouvelles manières de se présenter et à chaque fois redéfinir leur action, auprès des jeunes, du réseau et des politiques. Le sens donné à leur activité n'est pas partagé par tous et toutes, elles et ils se nomment et se considèrent comme : pompier, Zorro, frère, passeur, personne ressource, entrepreneur, vendeur, cow-boy. Elles et ils se trouvent donc dans une identité professionnelle brouillée, qui peut être en porte-à-faux avec leur ancrage en animation, service social ou éducation.

Même si les TSP se réfèrent tous à la **charte** du travail social hors murs et qu'elle est vraisemblablement un outil pour leur pratique quotidienne, elles et ils peinent à construire un cadre de référence partagé à cause de l'identité floue que nous évoquions plus haut mais également à cause de la nature de leur travail.

Plus que dans le travail social institutionnel, toute une part de leur activité est invisible, peu quantifiable et difficile à faire reconnaître de manière générale. Aller vers et construire une relation de confiance hors d'un cadre prédéfini, ce travail de présence (Libois et Wicht, 2004) prend du temps, sans que l'on puisse savoir par avance sur quoi cela va déboucher. Une partie des TSP doit s'immerger dans les lieux, dans les quartiers, la commune, accoster les jeunes, se mettre à "zoner" un peu comme eux, engager de petites conversations anodines, pour peu à peu se faire connaître et reconnaître. Dans ces moments, certains professionnels se demandent s'ils sont vraiment utiles, si cela a du sens de passer des heures à errer, à accoster des gens dont ils ne savent pas s'ils attendent quelque chose. On peut quantifier le nombre de contact, de démarches, le nombre de salles ouvertes, d'activités culturelles ou sportives mises en place, mais tout le travail en amont de ces interventions individuelles ou collectives demeure invisible. De plus comme dans le travail social en général, le résultat de leur action qui vise le développement du lien social n'est pas toujours évaluable.

La nature du travail et l'identité incertaine amènent les TSP à adopter diverses stratégies professionnelles. Dans certains cas, elles et ils mettent en œuvre des stratégies de visibilité de leur action soit vis-à-vis des jeunes soit envers le réseau social ou politique. Dans ce cas, elles et ils sont de toutes les réunions ; créent des projets ; se positionnent comme des entrepreneurs du social ; ont des voitures qui publicisent leur activité... La recherche de la reconnaissance des pouvoirs politiques et du réseau

devient une priorité et configure leurs postes. Dans d'autres situations, au contraire, elles et ils travaillent plutôt « en sous-marin », et visent la reconnaissance par les jeunes et portent sur eux la charge subjective de leur action.

Dans d'autres, enfin, elles et ils adoptent une attitude de repli et reconstruisent des murs en mettant sur pied des activités dans des salles ou bureaux ou en « gardant » les usagères et usagers dans un suivi individuel qui dépasse leur mandat. Cette attitude défensive les met en grandes difficultés pour légitimer leur action et fait qu'elles et ils souffrent d'un manque généralisé de reconnaissance de leurs compétences et leur travail.

Les intervenant·e·s pour répondre aux attentes de leurs employeur·e·s tissent les fils d'une nouvelle profession en empruntant les logiques opérationnelles de chaque champ selon leur inscription professionnelle ; les besoins du public visé ; les moyens à disposition ou encore selon leur propre envie. Si les transformations que nous avons identifiées augurent, certes d'une déconstruction salutaire d'une pratique qui pouvait paraître sclérosée, elles comportent néanmoins certains risques. D'une part, la faible définition des missions contribue à l'individualisation des conditions de travail et à leur dérégulation et fait ainsi le lit de l'inégalité de traitement. D'autre part, les contradictions entre les attentes et la pratique réelle participent à une relative instabilité des personnes en charge de tels postes. À l'évidence cette précarité est due aux types de mandats qui dépendent de finances non pérennes mais elle relève également de la perception que les professionnel·le·s ont de leur activité, ainsi une très faible proportion des personnes interviewées imagine son avenir dans ces postes. Par ailleurs, c'est parfois le principe gestionnaire qui prend le pas sur la relation d'aide : on propose des activités qui « marchent », qui seront plébiscitées par le politique ou les média, ce qui pervertit sans aucun doute le sens même du travail.

On retrouve dans la parole des professionnel·le·s et dans leurs pratiques, les **tensions** qui caractérisent l'évolution du travail social, à savoir : la transition entre la relation d'aide aux plus démunis et la gestion entrepreneuriale des situations sociales et de sa propre situation.

Dans tous les cas, cela pose la question de la survie dans ce travail et des énergies à y insuffler, à chaque changement, la nouvelle personne doit tout recommencer, les

contacts, le réseau, la construction du lien de confiance, avant de pouvoir déployer son action.

3.3.2. La professionnalité passe par l'identité et la publicité

La déstructuration du travail (horaires atypiques, travail en solitaire, faible ancrage dans une équipe, multiples lieux de l'activité) ; l'inscription dans les trois référentiels métiers (AS, ES, et ASC) et la définition a posteriori de l'activité ; l'absence de pouvoir et la nature du travail (invisible, disponibilité permanente, relationnelle) participent à l'atomisation des professionnel·le·s et à leur déqualification.

Dans les faits, leur isolement est accentué par le fait que les TSP ont souvent un lien difficile avec les professions du travail social. Une majorité des TSP sont critiques face au travail social traditionnel qui tend à exclure les jeunes les plus précaires de leurs dispositifs (centre de jeunes, services de protection de la jeunesse par exemple), ou face aux professionnel·le·s qui ne sortent plus de leur bureau ou locaux par manque de temps, de moyens ou d'autorisation de leurs responsables. Les entretiens montrent que les TSP se construisent comme professionnels en partie contre le travail social traditionnel.

Lors de notre deuxième réunion de travail avec les professionnel·le·s de la plate-forme, nous avons pu voir qu'elles et ils disposent des ressources suffisantes pour assumer leur fonction de passeur·e (voir infra, mandat). Par contre la mise en oeuvre de ces ressources est plus problématique, compte tenu de leurs différentes inscriptions institutionnelles. En effet, une forte concurrence entre les dispositifs sociaux, entretenue par les financeurs, et la crainte des autres intervenant·e·s qui peuvent avoir l'impression qu'ils empiètent sur leur territoire ou ne comprennent pas leur action, nuisent à la reconnaissance du TSP.

La plate-forme apparaît comme un élément stabilisateur très important pour les personnes en poste, au moins symboliquement. Elle joue le rôle de rassembleur et celui de caisse de résonance, elle permet de rendre visibles aux professionnel·le·s et au politique : la nature du TSP et sa diversité dans le canton.

En ce sens, elle pourrait être le lieu de l'intervision. Or, nous avons pu analyser in vivo, lors de l'observation non participante, les difficultés à faire de la plate-forme, une équipe, comme « lieu de la critique par les pairs » (Dubet, 2002 : 245) et de la pratique réflexive, notamment. Les prises de parole étaient très inégalitaires, les personnages

les plus en vue du réseau vaudois s'exprimant énormément au détriment des autres. Le côté labile de la plate-forme, la participation y est libre, empêche parfois de traiter les problèmes de manière approfondie.

3.4. Les conditions pour asseoir un « nouveau » métier

Pour que le TSP construise une égalité substantielle pour les usagères et usagers :

La nouvelle définition du métier que nous pourrions proposer transcende les logiques masculine et féminine. Elle conjugue la proximité entrepreneuriale, active sur le collectif et la proximité aidante qui repose essentiellement sur l'axe individuel. La première empêche les jeunes de décrocher, la deuxième permet de raccrocher les jeunes.

En termes de professionnalité, se fixer abusivement sur une des deux logiques comporte des risques : si l'on se cantonne à première, les professionnels le s risquent de perdre le sens même de leur intervention « de travailleurs du lien social » (Mucchielli, 2007 : 8) en ne s'adressant qu'aux jeunes qui sont demandeurs. Dès lors on ne voit plus très bien ce qui les sépare des faiseurs d'événements ou des fournisseurs de prestations plus difficilement accessibles mais néanmoins existantes. Si au contraire, on privilégie la deuxième, la légitimité même du travail de lien est remise en question du fait de l'invisibilité du travail et de ses aspects difficilement mesurables en regard du temps qu'ils prennent. Ce qui dans le contexte actuel, où l'action sociale est fortement soumise à évaluation, n'est évidemment pas anodin.

Pour que le TSP puisse créer une forme d'identité professionnelle et par là être un vecteur d'égalité pour les personnes en postes, il faut le sortir de sa précarité et lui assurer une forme de reconnaissance car comment : « soutenir les précaires lorsque soi-même, on se heurte à la fois à la précarité du public, à sa propre précarité, ainsi qu'à la précarité institutionnelle » ? (Hubert, 2000 : 170).

La spécificité de leur travail réside dans leur rôle d'**intermédiation** : entre différents métiers, différents publics et différentes instances. Les compétences nécessaires à ce rôle : la prise en charge individuelle, en tant que personne-ressource, avec tout le care qu'elle nécessite et le passage qui demande disponibilité et humilité, doivent être considérées comme des qualifications professionnelles. Celles-ci et les personnes en poste doivent être légitimés comme appartenant au travail social de proximité. Les territoires, s'ils sont définis par rapport aux fonctions de chacun e, ne doivent pas être

imperméables. La reconnaissance de cette identité professionnelle contribuera ainsi à leur citoyenneté sociale.

4. VALORISATION

- Un poster présentant les objectifs de l'étude a été élaboré pour la journée de l'ARSS (Association Recherche Santé Social) qui s'est tenue le 2 novembre à Lausanne.
- Nous avons envoyé trois résumés afin de participer à deux colloques internationaux. La première contribution présentée à Bruxelles, lors du séminaire européen du CERTS (Centre européen de ressources pour la recherche en travail social, les 8 et 9 décembre 2006), analyse la notion de proximité à partir des entretiens des professionnels.
- Elle a donné lieu à une publication dans la revue *Pensée Plurielle* : « *Des travailleurs et des travailleuses de proximité pas si proches ?* ». Elle a en outre permis d'inscrire les chercheuses dans un réseau de recherche européen, elles ont participé à une rencontre de travail organisée par la Ecole supérieure de travail social (Etsup, Paris) visant à concevoir un projet de recherche dans le cadre du 7^{ème} PRD. Cette rencontre a réuni des chercheurs de différentes nationalités (France, Pologne, Pays-Bas, Royaume-Uni, etc.) et s'est déroulée du 15 au 18 mars 2007. La participation au projet a été suspendue par manque de forces vives.
- Deux autres communications ont été proposées dans le cadre du congrès international « Social work 2007, social change and social professions » (EASSW, FESET, IFSW, AIDOSS, ASSNAS) qui s'est tenu à Parme en mars 07. La première intitulée : « Le travail social de proximité dans le canton de Vaud, de nouvelles pratiques pour de nouveaux métiers ? » a traité des cadres prescriptifs des mesures de travail social de proximité et de leurs implications en termes d'identité professionnelle. La deuxième a analysé les dimensions liées à la mixité dans ces mesures. Deux logiques de travail sont mises à jour et l'analyse révèle le caractère sexué de ce type de politique publique. Cette dernière communication a donné lieu à un article : « Des professionnels du travail

social de proximité pris e s dans les filets du genre » en attente de publication dans la *Revue Française de Service Social*.

- La recherche Dore a renforcé les collaborations avec le terrain. À Lausanne, le rapport d'évaluation, soulignant l'intérêt du travail effectué par les TSHM, a été rendu à la mandante le 21 septembre 2007, et chaleureusement accepté le 4 octobre 2007, une publication est prévue. La ville de Lugano a sollicité les chercheures pour la présentation de la recherche et des premiers résultats dans le cadre d'une journée d'aide à la décision en vue de la mise sur pied de mesures de travail social de proximité à Lugano (20 avril 2007). L'axe que nous avons privilégié dans notre présentation a été la mise en évidence des difficultés et des enjeux liés à ce type de travail dans le canton de Vaud.
- Des étudiant e s ont effectué différents travaux en lien avec le travail social de proximité sous la supervision de l'équipe de recherche (présentation du TSP dans les médias, enquête auprès des jeunes sur le TSP, récolte de données chez les professionnel le s, etc.).
- De nombreux cours ont été donnés par Madame Richard et Madame Viviane Prats et seront développés dans le cadre du nouveau programme Bachelor en travail social.
- Nous prévoyons une publication plus importante à la fin 2008.
- Nous avons également le souhait d'organiser un colloque intersite dans le cadre d'un module sur les politiques jeunesse, en novembre 2008.

5. RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE TSP DESTINÉES AU SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

De ce qu'a montré cette enquête, les mesures de travail social de proximité sont des mesures d'avenir, elles sont appelées à se développer parce qu'elles peuvent englober une conception large de la santé publique ; elles répondent au mandat de prévention primaire et/ou de réduction des risques et ne coûtent pas excessivement cher.

Les recommandations émergent, d'une part, des interviews avec les professionnel-le-s et de la discussion que nous avons eue ensemble lors de notre dernière séance. Et d'autre part, elles sont issues de nos analyses des pratiques et de la littérature consacrée à ce type de travail social qui, rappelons-le repose sur la proximité, le lien, les ressources et l'adaptabilité. Il s'agit ici de suggérer quelques pistes afin de donner plus de légitimité au travail social de proximité, et par là de lui permettre d'atteindre les buts qu'il s'est fixés à savoir développer la citoyenneté sociale des jeunes.

5.1. Recommandations d'ordre organisationnel

- L'équipe semble être le maître mot de l'organisation, elle permet concertation, conseil, soutien, pratique réflexive, compétences complémentaires. La plate-forme cantonale pourrait jouer ce rôle au niveau cantonal, mais d'autres équipes régionales pourraient voir le jour. Nous pensons ici par exemple à un regroupement des forces dans l'Ouest lausannois. Notre souhait est que le canton participe à l'actualisation de cette équipe par le financement du temps de travail que les professionnel-le-s passent à la plate-forme cantonale ou à la coordination supracantonale.
- Afin d'assurer la pérennité et la légitimité du TSP en Suisse romande, il s'agit de se donner les moyens de construire une logique de réseau et d'intensifier les collaborations avec les autres instances s'occupant des jeunes et de politique jeunesse. Il semble important que chaque professionnel-le engagé-e soit rattaché-e à une structure bénéficiant d'une certaine légitimité politique, sociale ou sanitaire. Les coordinations supracantonales et cantonales ont indubitablement un rôle à jouer dans cette partition (organiser des rencontres avec les délégué-e-s à la jeunesse des différentes villes, initier un processus de

formalisation du travail social de proximité pour le rendre intelligible, collaborer à l'actualisation des répertoires d'aide...).

- La coopération, la collaboration interservices doit être visée plutôt que la concurrence, là encore le Canton peut donner l'influx positif en donnant un rôle plus représentatif à la plate-forme, un rôle de relations publiques.
- De futures directives cantonales pourraient être édictées sur la base de cette recherche et mises à disposition par la plate-forme cantonale. Les « directives » cantonales pourraient également : clarifier les buts visés par l'engagement d'un TSP ; définir clairement le champ professionnel (axe collectif et axe individuel, intervention ciblée, préventive, communautaire) ; construire des cadres de références communs (travail en réseau).
- La plate-forme pourrait participer à la formalisation d'un modèle de cahier des charges cantonal. Dans le même esprit que la charte, il devrait être adaptatif, souple et précis tout en empêchant de tomber dans les travers que nous avons identifiés dans les nombreuses démarches qui fleurissent de façon plus ou moins désorganisées. Les temps de travail ne devraient pas être trop partiels, une certaine stabilité des postes devrait être garantie. La répartition des temps (auprès des jeunes, administratif et réseau) devrait également être pensée. Pour cette répartition, deux éléments sont à souligner. Premièrement, les aspects informels et invisibles du travail et le temps que ceux-ci prennent devraient être pris en considération. Deuxièmement, il est illusoire de croire que tous les problèmes sociaux rencontrés par les jeunes puissent être couverts par un seul e professionnel le. La plate-forme pourrait devenir un interlocuteur privilégié pour faire connaître le TSP aux différents partenaires. Elle pourrait également endosser le rôle d'expert afin de faciliter une conception réaliste des postes. Un encouragement substantiel du Canton est souhaitable tant en termes financiers que symbolique.
- Il s'agirait également de prévoir des évaluations régulières et qualitatives des mesures incluant les jeunes, les professionnel le s et les responsables par des entretiens avec les professionnel le s et/ ou des observations. La participation des responsables des postes à certaines plates-formes nous semble utile, afin qu'ils et elles puissent prendre la température de « l'équipe ».



5.2. Recommandations favorisant l'identité professionnelle des intervenant·e·s

- La plate-forme participe à l'élaboration des pratiques de reconnaissance du travail en garantissant liberté, autonomie et soutien. Il s'agit donc d'assurer la pérennité du travail fourni.
- Des supervisions ou interventions par des professionnel·le·s du domaine seraient à prévoir. On peut également imaginer une démarche collective qui pourrait prendre différentes formes par exemple la participation à des colloques traitant de la question du travail social de proximité auprès des jeunes.
- Une formation professionnelle dans un des 3 métiers du social nous semble impérative pour exercer une telle activité.
- Divers types de formations continues devraient être offerts : dans l'action et dans la réflexion théorique. Elles pourraient être initiées par la plate-forme qui reçoit les demandes des professionnel·le·s. La plate-forme pourrait organiser des séances uniquement « informatives », et d'autres plus « formatives » qui seraient validées en tant que telles. Pour des formations plus longues, le Canton par l'entremise des Hautes Ecoles pourrait en dessiner les grandes lignes.
- Afin de soutenir ce qui a été initié en matière de travail social de proximité en faveur de la jeunesse, un investissement clair du canton devrait voir le jour sur la base de contrats de prestations par exemple, un dicastère et/ou un observatoire pourraient être créés.

5.3 Recommandations en matière de politique jeunesse

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle loi pour une politique de l'enfance et la jeunesse (LPEJ), les trois axes suivants pourraient être accentués :

- Axer ces politiques sur le développement de la citoyenneté sociale des jeunes (mixité, égalité, participation, sociabilité, autonomie et empowerment) pour les soulager de leur aspect normatif.
- Favoriser l'anticipation des problèmes par la mise en place d'une structure qui réfléchisse aux besoins des jeunes.
- Instaurer une politique transversale aux différents services qui permette la continuité.

6. BIBLIOGRAPHIE

- Augé, Marc (1999), *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Paris : Flammarion.
- Donzelot, Jacques (2006), *Quand la ville se défait*, Paris : Editions du Seuil.
- Donzelot, Jacques et Mével, Catherine (2002), La participation: entre construction d'un pouvoir et accomplissement d'un devoir. Les corporations de développement communautaire et le développement social urbain. *Lien social et Politiques*, n°48.
- Dubet, François (2002), *Le déclin de l'institution*, Paris : Seuil.
- Giraud, Isabelle (2002), Pour une grille de lecture féministe des politiques sociales. *Utinam. Citoyenneté, Pouvoir, Parité*, n° 5 pp. 87-114.
- Héritier, Françoise (2006), *Féminin, Masculin II*
- Honneth, Axel (1996), "La dynamique sociale du mépris. D'où parle la théorie critique ?", in Bouchindhomme Christian et Rochlitz Rainer (dir.), *Habermas, la raison, la critique*, Procope, Paris : Cerf.
- Hubert, Hugues-Olivier (2000), "La précarité au service de la précarité", in Van Campenhoudt Luc et al. (dir.), *Réponses à l'insécurité. Des discours aux pratiques*, Bruxelles : Labor, pp. 153-170.
- Kergoat, Danièle (1998), "La division du travail entre les sexes", in Kergoat Jacques et al. (dir.), *Le monde du travail*, Paris : La Découverte, pp. 319-327.
- Laforest, Rachel et Orsini, Michael (2003), Savoir, pouvoir et pragmatisme: l'expertise au service de l'action sociale. *Lien social et Politiques-RIAC. Société des savoirs, gouvernance et démocratie*, no 50.
- Libois, Joëlle et Wicht Laurent (2004), *Travail social hors murs. Créativité et paradoxe dans l'action*. Genève : ies Editions.
- Minonzio, Jérôme (2004), "Recherche et innovation dans les politiques sociales. L'exemple de la politique familiale." *Informations sociales*, n° 116
- Mucchielli, Laurent (2007), " Entre politique sécuritaire et délinquance d'exclusion : le malaise de la prévention spécialisée ", *Socio-logos*, n°2 [en ligne], mis en ligne le : 28 mars 2007. URL : <http://socio-logos.revues.org/document79.html>. Page consultée le 27 août 2007.
- Palazzo, Clothilde ; Richard, Nicole et Prats, Viviane (à paraître), "Des professionnels du travail social de proximité pris en compte dans les filets du genre". *Revue française de service social*.
- Palazzo, Clothilde, Richard, Nicole et Prats, Viviane (2007), "Des travailleurs et des travailleuses de proximité pas si proches ? ", *Pensée plurielle*, n° 15.
- Pantet, Carole (2007), "A la gare d'Yverdon les jeunes s'ennuient mais ne mordent pas", *24 Heures Région La Côte*.
- Richard, Nicole et Palazzo-Crettol, Clothilde (2007), *Evaluation de la mise en œuvre du travail social de proximité à Lausanne*, rapport final non publié.
- Richard, Nicole, Palazzo-Crettol, Clothilde, et Prats, Viviane (2007), *Le travail social de proximité dans le canton de Vaud, de nouvelles pratiques pour de nouveaux métiers ?* Communication lors du colloque « Socialwork 2007, social change and social professions », Parme.
- Richard, Nicole, Palazzo-Crettol, Clothilde, et Prats, Viviane (2007), *Travail social de proximité dans le canton de Vaud. Enjeux et difficultés*, Communication présentée lors de la journée d'étude du Dicastero Integrazione et infomazione sociale, Lugano.